

REGLEMENTATION « Paquet hygiène »

- **Décision de la commission européenne du 29 septembre 2006**

Fixe des règles de base pour la réalisation des **audits des plans de maîtrise sanitaire** que doit réaliser ou faire réaliser l'administration.

ACTUALITES

- **Lames de scie utilisées en abattoir et en atelier de découpe – Note de service DGAL**

Certains ateliers utiliseraient pour la découpe de carcasses, des lames destinées à l'origine à la découpe du béton ou du bois (lames en acier pur oxydable, revêtus d'un flash de chrome, ou munies de pastilles en carbure de tungstène).

Les entreprises doivent demander à leur fournisseur une garantie comme quoi les lames sont en matériau apte au contact alimentaire. En cas de doute, les agents des services vétérinaires peuvent demander le document de garantie.